

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 1965

-----

La séance est ouverte à 9 h. 30. Tous les membres du Conseil sont présents.

Le Conseil examine, en application de l'article 59 de la Constitution, des recours contestant des élections de sénateurs intervenues le 26 septembre 1965.

- Sur rapport de M. RIGAUD, il étudie la requête présentée par MM. MASSING et DITSCH (n° 65-346) contre l'élection de MM. BOUSCH et SCHMITT en qualité de Sénateurs de la MOSELLE.

- Sur rapport de M. LAVIGNE, il examine la requête de MM. BERTRAND, SACCONI et CARO (n° 65-350) et la requête de M. DUPONT (n° 65-349) contre l'élection de M. GRAVIER, de CHEVIGNY et MARTIN en qualité de Sénateurs de MEURTHE et MOSELLE.

Ces requêtes sont rejetées.

La séance est levée à 13 h.

Les deux décisions demeureront annexées au présent compte-rendu.

----